

REÇU A LA PRÉFECTURE

11 DEC. 2006

N° CP *Me/68-06*
Séance du 08 DEC. 2006

**PARTICIPATION DEPARTEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE
RESTRUCTURATION ET DE MODERNISATION DES STATIONS DE LOISIRS DE
MONTAGNE ETE/HIVER**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14 avril 2004, complétée par la délibération 2004/IV -108 du 15 octobre 2004 et N° 2006/III-3°/20 du 23 juin 2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE :

- ❖ d'accorder une aide de 6 741,90 € à la commune de Dolleren sur un montant subventionnable de 7 491 € au titre du programme 2006 pour réaliser les travaux de modernisation des remontées mécaniques du Schlumpf et l'acquisition de matériel radio,
- ❖ d'accorder une aide de 9 287,50 € au Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace sur un montant subventionnable de 42 933 € au titre du programme 2006 pour l'achat de matériel de sécurité, des travaux de modernisation de l'auberge du Ballon, des mises en conformité de sécurité et des moyens informatiques pour le site du Ballon d'Alsace,
- ❖ d'accorder une aide de 3 535,20 € au Syndicat Mixte du Markstein-Grand Ballon sur un montant subventionnable de 3 928 € au titre du programme 2006 pour des travaux d'éclairage,

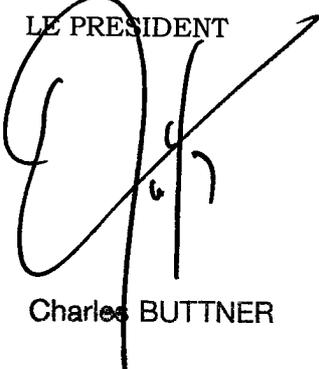
- ❖ d'affecter ces montants dans le cadre du programme F044 aménagement été/hiver des stations de montagne sur l'autorisation de programme N° 1/2006 fonction 94 nature 20415 enveloppe 79995 aux opérations des sites du Ballon d'Alsace et du Markstein et sur le même programme, nature 20414 enveloppe 79994 aux opérations du site du Schlumpf, telles que détaillées dans le présent rapport,
- ❖ d'autoriser le versement de ces montants aux maîtres d'ouvrage concernés.

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture 11 DEC 2006
Publication 15 DEC 2006
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRÉSIDENT



Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE
11 DEC. 2006

Adopté
.....voix contre
.....abstentions